

**Séance du Conseil Municipal  
du 25 juin 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire de Chuelles.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Membres présents : Stéphane Hamon, Roland Vonnet, Sylvie Hamard, Marie-Claude Garreau, Martial Pinon, Daniel Bruand, Gérard Billault, Michel Chevallier, Martine Dieudonné de Carfort, Brigitte Bertauche, Mélanie Rozeaux, Orane Hecquet-Blanchet, Eric Gallois, Dominique Lecoeur.

Absente excusée : Marie-Claude Garreau. Pouvoir donné à Stéphane Hamon

Date de convocation : 18 juin 2018

Date d'affichage : 28 juin 2018

Orane Hecquet-Blanchet a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle les fonctions qu'occupait Raymond Lamy au sein du conseil municipal et demande aux personnes présentes d'effectuer une minute de silence en sa mémoire.

**N°030/2018  
INDEMNITES AU RECEVEUR MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires

Décide :

- De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil de 100 % par an
- Que cette indemnité sera calculée sur les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame Patricia LEBAS, Receveur Municipal pour la durée du mandat à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 €.

**N°031/2018  
ADHESION A LA SOCIETE HORTICULTURE ORLEANS LOIRET**

Monsieur le Maire présente la demande d'adhésion 2018 à la Société Horticulture Orléans Loiret pour un montant de 70,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'adhérer à la Société Horticulture Orléans Loiret pour un montant de 70,00 €.
- Les crédits seront pris à l'article 6281 du budget primitif 2018.

**Séance du Conseil Municipal  
du 25 juin 2018**

**N°032/2018  
QUALITE DE L'AIR INTERIEUR**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation de mettre en place un programme d'actions et de prévention de la qualité de l'air intérieur conformément aux articles L.221-8 et R.221-30 du Code de l'Environnement dans les Etablissements recevant du Public âgé de moins de six ans.

Plusieurs entreprises ont été contactées (Qualiconsult, Apave, Airvision et Véritas) et différents devis ont été établis. Après examen des différents devis l'entreprise retenue serait Airvision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Retient l'entreprise Airvision pour un montant de 1.560 €.
- Les crédits seront pris sur le budget primitif 2018.

**N°033/2018  
ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF 2017**

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

**Séance du Conseil Municipal  
du 25 juin 2018**

**N°034/2018  
RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE  
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)**

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public du service public d'assainissement non collectif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public du service public d'assainissement non collectif.

**MANIFESTATIONS DIVERSES**

**14 juillet**

Orane Hecquet-Blanchet et Mélanie Rozeaux expliquent l'organisation de la manifestation du 14 juillet avec les différentes associations de Chuelles.

Le montage des rotondes interviendra le samedi 14 juillet à 9 h 30.

**Fête de l'automne**

Le montage des stands et des rotondes se fera le vendredi 07 septembre à 18 h.

**10 et 11 novembre 2018**

Roland Vonnet et Michel Chevallier proposent différentes animations pour célébrer le centenaire de l'armistice de 1918 à Chuelles.

Monsieur Chevallier souhaite réunir les personnes qui avait participées à la cérémonie du 11 novembre 2014 et au spectacle réalisé en juin 2014.

La 3 CBO participerait financièrement.

Des actions de commémoration auront lieu au cours du dernier trimestre 2018 sur le territoire de la 3CBO

**TRAVAUX DE VOIRIE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se rendre sur les lieux des travaux de voirie Rue de Courtenay et Rue de Château-Renard.